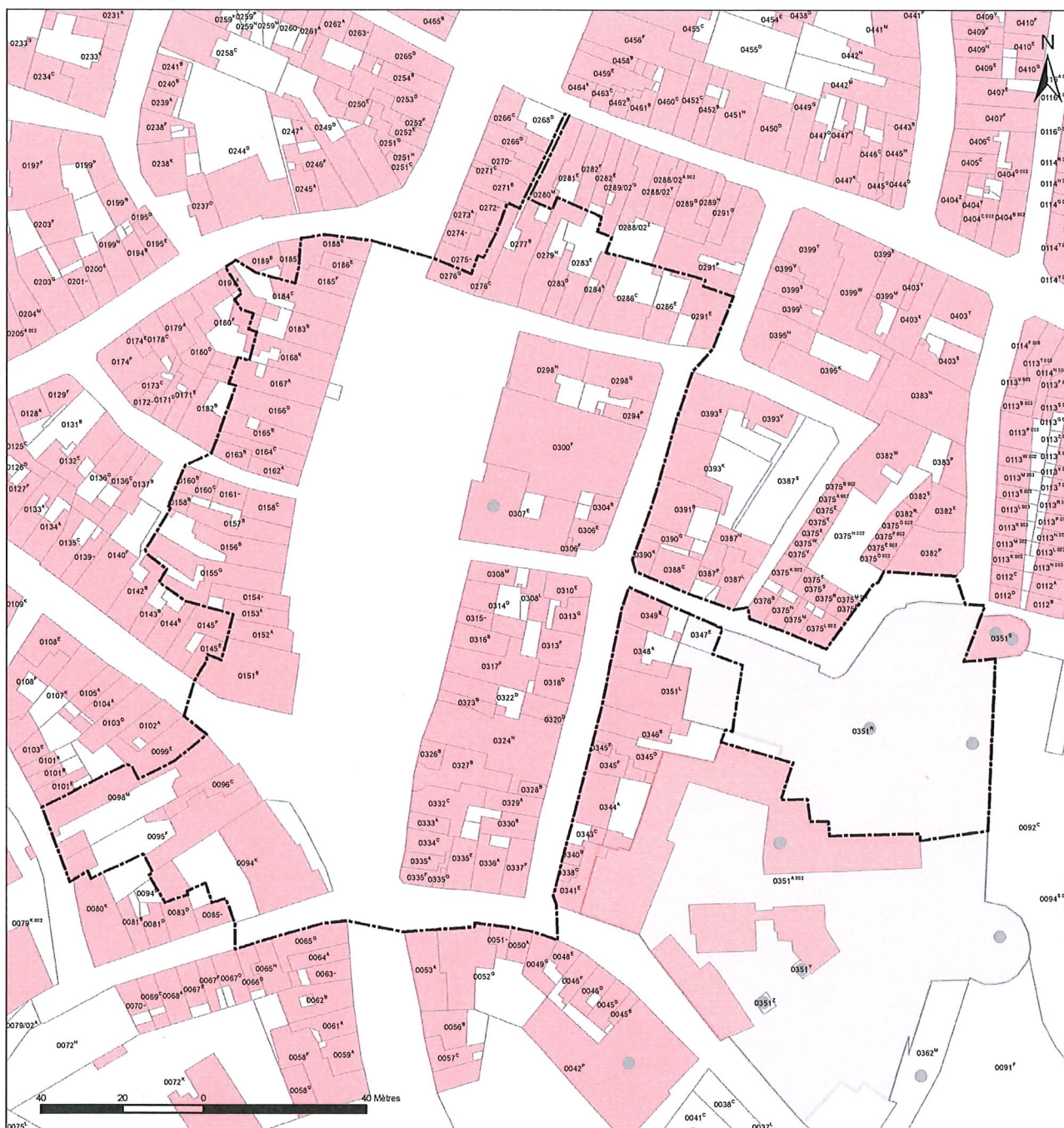


Extrait de CADNET2022: BINCHE 1DIV Sec B



Légende :

-  Monument classé
-  Site classé
-  Zone de protection

REMARQUE : Sauf indication contraire, les façades des bâtiments se trouvant sur une parcelle située à l'extérieur du périmètre de protection ou contigües, ne sont jamais comprises dans la zone de protection.

AWAP - Direction Scientifique et Technique- MARS 2025 BINCHE BZP s@q

23 JUL. 2026

Vu pour être annexé à l'AM du **23 JUL. 2026** relatif à l'établissement d'une zone de protection autour du Beffroi de Binche classé par arrêté du 15 janvier 1936, repris sur la liste du Patrimoine exceptionnel de Wallonie et inscrit sur la liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO

Fait à Namur, le **23 JUL. 2026**

Valérie Lescrenier »

